

**DISCOURS DE CIRCONSTANCE DE SON EXCELLENCE GENERAL
EVARISTE NDAYISHIMIYE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI, PRESIDENT EN EXERCICE DE LA COMISSION DES
FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC)**

BRAZZAVILLE , 28 Octobre 2023

- **Excellence Monsieur Denis Sassou NGUESSO, Président de la République du Congo , notre Hôte**
- **Excellences Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,**
- **Distingués Délégués,**
- **Mesdames et Messieurs, Tout protocole observé**

1. Rendons d'abord grâce à Dieu le Tout Puissant qui nous a permis de nous rassembler ici dans cette belle ville de Brazzaville.
2. Avant de poursuivre mon propos, permettez-moi, d'exprimer mes sincères remerciements à Son Excellence, collègue et frère Monsieur **Denis Sassou NGUESSO** Président de la République du Congo, au Gouvernement et au Peuple Congolais, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité légendaire qui ont été réservés à moi-même et la délégation qui m'accompagne.
3. Par la même occasion, je salue l'excellente organisation de ce deuxième Sommet des trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales.
4. C'est donc un honneur pour moi de prendre la parole à cette circonstance, en ma qualité de Président en exercice de la commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).
5. La COMIFAC est engagé à œuvrer de manière concertée pour la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, à travers la « déclaration de Yaoundé ».

- 6. Un plan de convergence a été élaboré, basé sur les stratégies d'harmonisation, de coordination et de suivi de la mise en œuvre des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale.**
- 7. La mise en œuvre de ce Plan de convergence a permis au bassin du Congo de devenir aujourd'hui le premier poumon vert de notre planète avec un bilan net carbone d'environ 610 millions de tonnes par an.**
- 8. Pour maintenir et accroître le niveau d'absorption du Carbone par les forêts d'Afrique centrale, les Etats membres de la COMIFAC ont pris un certain nombre de mesures entre autres la création des aires protégées dont le nombre actuel est de 208, toutes catégories confondues, occupant environ 800.000 km², soit environ 15,8 % des terres et 5% de la zone économique exclusive marine des pays d'Afrique centrale.**
- 9. Aussi, nos Etats membres s'investissent dans la gestion durable des forêts, afin de maintenir le niveau faible de la déforestation.**
A ce jour, l'Afrique centrale enregistre environ 25 millions d'hectares de forêts aménagées dont 5,8 millions certifiées suivant des standards de « gestion responsable ».
Plusieurs programmes de restauration des zones dégradées sont également en cours.

10. Ce contexte justifie l'importance que nous accordons à ce deuxième Sommet des trois bassins, qui m'offre l'occasion de réitérer notre gratitude à l'endroit de tous nos partenaires au développement qui nous accompagnent dans cette mission essentielle de la conservation et de la gestion durable du premier poumon vert du monde.

Nous souhaitons que ce partenariat se renforce davantage de manière à faire face avec efficacité aux enjeux émergents qui pourraient fragiliser les efforts déjà consentis pour réserver la biodiversité et mener à bien la transition écologique.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

11. Une alliance mondiale des écosystèmes dotée d'une gouvernance basée sur une coopération sud-sud et triangulaire s'impose, pour concilier la conservation de la biodiversité et le développement socioéconomique.

En effet, notre sous-région est très riche en ressources naturelles, mais elle est la plus pauvre sur le plan économique. C'est pourquoi l'engagement de nos Etats pour la gestion durable et la conservation de nos écosystèmes forestiers va de pair avec leur volonté acharnée de poursuivre le développement socio-économique.

12. Force est de constater également que l'Afrique centrale rend au Monde des services écosystémiques inestimables, mais reçoit très peu de financement par rapport aux efforts consentis par les Etats membres de la COMIFAC, pour conserver et gérer durablement les écosystèmes forestiers.

13. **Ainsi, nous sollicitons la communauté internationale à privilégier les investissements étrangers et innovants dans les industries, fondés sur le développement durable tel que l'énergie renouvelable, les produits forestiers non ligneux et l'agriculture ; et à assurer une meilleure coordination des appuis financiers conformément aux dispositions de l'accord de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.**
14. **Nous en appelons également à une meilleure prise en compte des enjeux liés à la conservation, au prix équitable pour nos crédits carbone et à la gestion durable des ressources naturelles du bassin du Congo.**
15. **A quelques jours seulement de la Cop28, nous réitérons notre appel aux pays développés qui se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an afin de soutenir les initiatives d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement d'honorer cet engagement solennel.**
16. **De notre part, je terminerai mes propos en réaffirmant l'engagement indéfectible de la COMIFAC à poursuivre activement les initiatives visant la restauration des écosystèmes forestiers et aquatiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance climatique globale en vue d'une gestion durable des forêts et tourbières du bassin du Congo.**

Je vous remercie de votre bienveillante attention.